



Licenciement pour inaptitude

Par rousella

Bonsoir

Je suis en arret maladie depuis 1 an suite à une maladie degenerative, je suis employee dans un hopital publique et je suis contractuel en cdi.

L hopital à missionné un medecin expert qui m a examiné et à conclut à une inaptitude de façon absolue et définitive à toutes fonctions d agent de service hospitalier qualifié au sein de l hopital de périgueux.

J ai reçu de l hopital un premier courrier qui me confirme avoir bien reçu le courrier de l expert et me demande dans un deuxième temps de leur renvoyer un formulaire de demande de reclassement où : soit j accepte ce reclassement où : soit je refuse ce reclassement en donnant un motif.

Là où je m interroge, c est qu ils me demandent de donner une réponse à ce courrier alors que je ne peux plus exercer dans l hopital donc je ne peux pas etre reclassée.

J aimerais savoir si tout d abord ils peuvent me demander de prendre cette decision et si je refuse ce reclassement cela peut t il me porter prejudice après un licenciement pour inaptitude je pense surtout à mes droits aux allocations chomage.

merci pour votre réponse.

Par morobar

Bonjour,

t si je refuse ce reclassement cela peut t il me porter préjudice après un licenciement pour inaptitude

La réponse est OUI

Le refus de reclassement peut être jugé abusif.